

Les Rumeurs des Lettres

Bonnes feuilles

Le Café du Commerce

par CURNOSKY et BIENSTOCK

Dans son numéro du 1^{er} décembre, le Mercure de France communique la publication d'un roman : *Le Café du Commerce*, qui peut-être considérera les Français des rigueurs de la hausse. Il est signé Curnosky et Bienstock et paraîtra plus tard en volume chez Albin Michel.

Nous reproduisons ici le début de ce roman des auteurs de province en 1927.

L'HEURE SAINTE DE L'APERO

... Ils sont là six ou sept qui, chaque soir, avant d'aller, viennent célébrer au Café du Commerce les rites sacrés de l'apéritif — l'apéritif catégorique — comme aime à le redire le docteur Brineau, l'homme le plus spirituel de Brineau, sans que d'ailleurs ses concitoyens aient jamais compris cet apéritif néo-kantien.

Ils ont leur coin auprès de la caisse à gauche, sous le regard de la belle Mme Leclampier, dont ils invoquent parfois l'autorité quand il s'élève une contestation sur quelque fait de la chronique locale... Car Mme Leclampier, bien qu'elle n'ait jamais quitté son comptoir, centralise et contrôle tous les potins de la ville. De son fauteuil immuable et cannelé, elle voit passer sur le cours Gambetta toutes les « personnalités de la localité » et connaît les antécédents de chacun d'elles. Comme ces messieurs ne font jamais vue qu'un buste, ils ne se lassent point de lui attribuer les plus belles jambes de la ville. Cette plaisanterie innocente, et dont elle sourit volontiers, a le don d'exaspérer son mari M. François Leclampier, patron de l'établissement et conseiller municipal, qui tient à la dignité de son intérieur et au bon renom de la maison (une des plus belles terrasses de l'ouest).

... Sur cette froide soirée de mai 1926, ces messieurs causent avant la bière, qui absorbe quatre d'entre eux de 6 heures et quart à 7 heures et demie. Comme ce sont des Français moyens, ils parlent pour parler. Ils parlent de tout à tort et à travers et ils n'ont les mêmes opinions sur rien. Et même chacun d'eux, quand on le pousse dans ses retranchements, se découvre avec une surprise inégale des opinions contradictoires entre elles. Mais, quand ils se parlent, ils ne s'en avisent pas, par la raison que chacun parle pour soi et sans écouter les autres. Ils se croient des idées générales et se considèrent comme l'arbitre d'un monde interne et externe, n'a pas de secrets pour eux, non plus d'ailleurs que l'art, la science, le sport et les ménages de Brineau-sur-Loire.

« Les lettres "en deuil" »

Gomez Carillo vient de mourir. Né au Guatemala, puis nationalisé argentin, Gomez Carillo avait une triple nationalité : celle de Français, et celle de tout son cœur. Beaucoup ont souvenance de cet homme de génie dont la tête altière illustra le boulevard d'avant-guerre.

Avec Hérédia, Gomez Carillo incarne cette littérature éblouissante d'Amérique du Sud nous fit don, en confiant à la France leur talent.

Les Rumeurs des Arts

L'affaire du Grand arbre de Cézanne

Au téléphone...
— La Galerie Bernheim jeune ?
— Parfaitement.
— Je vous ai posé une question, au sujet du Grand arbre, de Cézanne... Mais à qui ai-je l'avantage...
— A quelqu'un qui vous parle au nom de M. Bernheim jeune et Cie.
— Eh bien ?
— Nous n'avons rien à vous répondre.
— Ah ! pourquoi ?
— Parce que, d'abord, nous ne vous avons pas demandé de nous poser cette question.

MM. Bernheim jeune et Cie ont une singulière conception du rôle de la presse dans un pays de liberté. S'il fallait ne poser que les questions auxquelles, par avance, on aurait sollicité de vous répondre, le lecteur français risquerait fort de n'être pas souvent respecté.

M. Jos Hessel fit moins le grand seigneur. Il nous pria de le venir voir, en sa galerie de la rue de La-Boétie.
— Je vous montrerai des photographies. Nous nous expliquerons.
Et M. Jos Hessel, en effet, nous a soumis des documents. Des documents qui, à vrai dire, sont à la portée de tout le monde. Dans toutes les bibliothèques : le livre de Joachim Gasquet sur Cézanne, on se trouve reproduit le Grand arbre, et le catalogue de la vente de Cézanne, la photographie du même tableau figure.

— Regardez attentivement, sans parti pris, appréciez-vous la moindre différence ?
— Pas la moindre. Mais le livre de Gasquet a-t-il été publié avant la mort de Cézanne ?
— Non, après. Mais Gasquet a été l'ami du maître. Il ne pouvait pas se tromper. Moi non plus, d'ailleurs, ni Vollard, ni M. Auguste Perrin, pour le compte de qui le Grand arbre a été acheté 528.000 francs, et qui possède bien d'autres toiles de Cézanne. Et puis, en admettant même que le Grand arbre ou le portrait de Mme Cézanne aient subi quelques... interventions, ces chefs-d'œuvre cesseraient-ils d'être authentiques ? La plupart des tableaux du Louvre sont dans ce cas. Je maintiens, dans ces conditions, la parfaite correction de mon expertise.

La bonne foi de M. Jos Hessel est évidemment entière.

Cependant, le « complot » interviewé par nous maintient l'intégrité de ses dires. Le tiers à peu près de la surface peinte est son œuvre, affirme-t-il...
D'autre part, un lecteur nous fait observer que « toute l'immoralité de la combine réside dans une stupide aberration de nos lois qui donnent aux marchands qui en vendent le monopole, en fait, de l'authentification... des œuvres d'art. Un Cézanne, ce doit être tout d'abord un tableau peint par M. Bernheim, Vollard, ou Hessel... Il y a là, certes, sujet à étude et enquête — et nous y reviendrons.

Et puis, le catalogue de la collection Gauguin — à laquelle appartenait le Grand arbre quand M. Hessel l'expédia — a été préfacé par Robert de Fiers et M. Elie Faure. Cet honneur devait échoir, primitivement, à M. Léon Wertheim.
Léon Wertheim s'est-il récusé ?
Pourquoi ?
Maximilien GAUTHIER.

La Rumeur ouvrière

Le lock-out du métro

Les délégués du Syndicat confédéré des terrassiers à la commission d'enquête, chargée par le Conseil municipal de procéder à l'inspection de chantiers du Métropolitain où des malfaçons avaient été signalées par les ouvriers, lock-outés depuis cinq mois, viennent de faire connaître leurs conclusions.

Pour MM. Lachaud, Frago et Froideval, il est hors de doute que tout arrêt de travail en souterrain, dans une ville d'un trafic aussi considérable que celle de Paris, constitue un danger pour la circulation en surface.

Ce danger devient un péril imminent lorsque les travaux sont mal construits par l'entreprise.

Les délégués assurent que c'est le cas pour certain lot où ils ont vu une longueur de galerie sur bois de 30 mètres de long. Dans ce lot, les travaux sont arrêtés depuis plus de quatre mois. Les bois sont moisiss, couverts de champignons.

MM. Lachaud, Frago et Froideval sont formels :
— Si les travaux tardent à reprendre, des affaissements de la chaussée sont inévitables.
Après avoir dénoncé ces conséquences inévitables du lock-out — qui ne paraissent pas être des malfaçons volontaires — les membres du groupement ouvrier affilié à la C.G.T. attirent l'attention de la commission municipale des travaux sur d'autres constatations que leur visite sur les chantiers en construction leur a permis de faire :

Voici ce qu'ils déclarent :
— En matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs tout reste à faire. Pas un vestiaire, pas un lavabo, pas d'évacuation d'ordures vers les égouts, pas de cheminées d'aération...
D'autre part, les accès de pénétration dans les galeries sont primitifs et dangereux et rien n'est prévu pour donner aux premiers soins aux ouvriers blessés.

Quelle suite va-t-on donner à ce rapport qui, bien que modéré dans ses termes, constitue un véritable réquisitoire contre le sans-gêne de certains entrepreneurs ?
Les agents des P. T. T.

Un grave malaise règne au sein du Syndicat national confédéré des agents des P.T.T. qui groupe la majorité des commis et James employés de l'administration postale.

La question des traitements est à son origine.
En effet, le décret d'octobre dernier a mécontenté diverses catégories du personnel qui s'estiment lésées gravement parce que les assimilations ou les reclassements qu'elles sollicitaient n'ont pas été approuvés par le ministre des Finances.

Les militants qui ne sont pas satisfaits s'en prennent maintenant au secrétaire général de l'organisation, M. Baylot, à qui ils reprochent, sur un ton parfois véhément, de n'avoir pas défendu comme il aurait dû le faire les revendications de ses collègues.

Comme les agents des P.T.T. disposent de nombreux organes corporatistes, la polémique mettant aux prises les amis de M. Baylot et ses adversaires a pris rapidement une allure violente. Le *Professionnel*, organe des partisans de l'ancien secrétaire général du Syndicat, M. Combes, invite formellement M. Baylot à passer la main.

La Rumeur des Sports

QUESTION PRÉCISE

J'ai posé dernièrement une question à M. Paul Rousseau au sujet d'un match Scellie-Deucey. M. Rousseau a-t-il répondu à cette question à laquelle il ne pas répondu ?
D'abord, le manager de Deucey, que j'avais mis en cause, serait complètement étranger à cette affaire et aurait même assigné ses diffamateurs en correctionnelle.

Je répète ma question, en la précisant.
Est-il vrai que M. Paul Rousseau, président de la Fédération sportive de boxe, ait été prévenu à l'avance, par un des adversaires, que le résultat du match Scellie-Deucey était réglé par contrat ?
Est-il vrai qu'il ait informé de cet état de choses M. Collard, président de la Fédération belge ?

On la supprimé.
C'est toujours la même chose en France.
M. Poincaré, vous assumez une très grave responsabilité... Voulez-vous prendre une seconde tour ?
Auguste WIMILLE.

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter le dépensieux bouillonnement, LA RUMEUR n'est pas mise en vente au kiosque dans les départements, et n'accepte que des abonnements à domicile ou des services en compte ferme chez les libraires.

La Rumeur Sans Fil

Programmes d'aujourd'hui

- 12 h. 30. — Radio-Paris : Concert.
- 13 h. 45. — Radio-Toulouse : Concert.
- 13 h. 45. — P. T. T. : Cours de M. le docteur Pierre Janet au Collège de France.
- 16 heures. — P. T. T. : Concert.
- 16 h. 45. — Radio-Paris : L'heure classique; le défilé amovible.
- 17 heures. — Londres-Dauntary : Récital d'orgues.
- 17 h. 30. — Tour Eiffel : Le Journal parlé.
- 18 heures. — P. T. T. : Radio-Journal de France.
- 18 heures. — Londres-Dauntary : Musique de danse ; à 19 h. 30 : Roméo et Juliette, orchestre.
- 19 h. 30. — Tour Eiffel : Orchestre des Amis de la Tour.
- 19 h. 30. — Radio-Vitus : Journal radiophonique.
- 19 h. 30. — Lille-P. T. T. : Musique de chambre.
- 19 h. 30. — Radio-Lyon : La semaine lyrique.
- 20 heures. — Dauntary Exp. : Musique militaire.
- 20 h. 30. — Radio-Paris : L'Avant, avec Denis Diderot.
- 20 h. 30. — Tour Eiffel : Université populaire.
- 20 h. 45. — Radio-Toulouse : L'Artisan.
- 21 h. 45. — P. T. T. : Lyon : Récital du Conservatoire; les œuvres d'Ernest Chailion.
- 21 heures. — P. T. T. : Concert.
- 21 heures. — Petit Parisien : La Musique de Jean Sébastien; concert de gala.
- 21 heures. — Radio-L. L. : Festival Paul Vidal.
- 21 h. 30. — Londres-Dauntary : Musique de danse par le jazz du Savoy.

PETITES ANNONCES

- LOCATIONS** 10 fr. la ligne
Recherche chambre meublée chez particulier. Ec. J. Jacques, à « La Rumeur », 33, rue Jean-Jacques-Loucaud.
- UTOS** 10 fr. la ligne
Particulier vend Matifis 6 HP (trp. 2 pl) série luxe, ayant roulé 18.000 km. 6.500 francs. Voirie tous les jours. 37, r. St-Maur.
- AVANT D'ACHETER**
une CITROEN occasion, faites-vous expertiser par LUCIEN TOULOUSE, spécialiste, 95, r. St-Charles, Tél. Vaugirard 11-50 et 31-90.
- RENAULT 6 CV**, cabriolet, démarreur sur capot, nombre, bon état garanti. Px intéressé. MEIGE, 28, r. Desaix, Seg. 82-53.
- Part. vend. Rally 7 CV**, 4 cyl., gravis. 3 presses, très vite, état de neuf, essais à vol. 9.000 fr. Int. S. A. 185 Gde-Ene. Malsons-Ail, Courbevoie.
- Quis acheteur chassis HERBET VHF**, sans vendre carrosseries taxis occas. B. état, facilités paiement. COIRMOUCS, 125, bd Vaugirard, Courbevoie.
- RENAULT 6 CV**, 3 pl., torpédo, parf. état. 11.500 fr. 32 rue Pierret, Neuilly (Seine).
- Particulier vend 5 CV MATHIS** torp. 2 pl., parf. état, Dodge, torp. 4 pl., 1/2 taxe, b. état, conv. camion, bas px. Sadr. 9, boulevard Berthier.
- Tr. Salomon 7 CV**, 3 pl. sport, et inf. essai. 11.000 fr. Jacques, 31, r. Massue, Vincennes, 5^{me} arr.
- Auto à vendre**, cond. inter. Weym., Citroën. A. B. 14, sortie usine avril dern. Ndx accès. Prix 9.000 fr. DARBIEU, Courbot 59-23.
- Un enterpr. bas prix cabriolet PEUGEOT 5 CV** 1926, 10 CV CITROEN, camion boulangère, fin 1927, bon et solide. 21, r. Cardinet.
- Donnet 7 CV** nve. 6 m. scar. cab. décap. 4 pl., 18 acc., 18.750 fr. Car. 38^e Convention.
- UTROEN B 14**, cond. inter. Weym. gd. luxe, amortis. spéciaux. Clares. Triplex, pl. Beaunier, Versailles, constructeur. Bourse.
- Px intéressé. VITAL 6**, pass. Clarendon 1927.
- UTROEN B 12**, cond. int. 4 pl., soup. gd. luxe, Jx Int. 392, rde Vaugirard 862-63
- Palais sp. 10 CV**, cond. int. luxe 1926, essai. et inf. Px Int. 382, r. Vaugirard. Ségur 66-60.
- Imprimerie de la Bourse du Commerce
E. FURAT, Directeur, 23, rue J.-J. Rousseau
15316 — 1^{er} — 12 — 27
- Travail exécuté par des ouvriers payés au tarif syndical.
- Le Gérant : Maurice COHEN

Les Rumeurs de la Bourse & des Marchés

L'impôt qui tue

AVANT LA SÉANCE

BOURSE DE PARIS (1^{er} décembre 1927)

Les charges de l'Etat peuvent grossir à l'infini, et nous en savons quelque chose ! L'Etat a deux moyens d'y faire face — il y en aurait bien un troisième, le meilleur, le seul vraiment recommandable : la compression des dépenses, les économies, mais autant n'en pas parler plus, chez nous, c'est comme si l'on demandait... la Lune !

L'un des deux moyens, c'est l'emprunt, et l'on en a usé et abusé, offrant au public des conditions de plus en plus séduisantes pour qu'il apporte son argent, comme le paysan ses sacs de blé au moulin. Mais les cachettes, les bas de laine finissent par se vider. Mauvais moyen, puisqu'il alourdit tout le prochain avenir de ce dont il décharge le présent immédiat.

Le deuxième moyen, c'est l'impôt, mais là encore il faut beaucoup de doigté, parce que la faculté contributive a aussi une limite. Il est dangereux de l'atteindre ; il est désastreux de la dépasser.

En voici un exemple typique : une loi du 3 août 1926 a établi une taxe frappant toute transmission à titre onéreux d'immeubles ou de fonds de commerce qui s'opère pour la première fois après l'entrée en vigueur de la loi. Cette taxe est fixée à 7 p. 100 ; elle a porté les droits de mutation sur les immeubles à 22, 23,20 et 24,40 p. 100 suivant l'importance du prix de vente. Pour les fonds de commerce, le taux oscille entre 16 et 18,40 p. 100.

Le résultat est clair ; il est donné par les statistiques des Chambres de notaires qui constatent une sérieuse diminution des immeubles vendus ; plus concluant encore : une statistique parue au *Journal officiel* le 15 octobre dernier fait apparaître pour les neuf premiers mois de l'année, par rapport aux évaluations budgétaires une moins-value de 383.671.000 francs pour les immeubles et de 127.888.000 francs pour les fonds de commerce.

La cause est entendue ! La taxe excessive stimule la fraude ; elle s'étend dans des proportions inouïes quand la taxe tourne à un véritable prélèvement sur le capital, disons le mot quand elle devient une spoliation. Alors on fraude tant qu'on peut, parce que le jeu en vaut la chandelle, et le Fisc, pour avoir voulu trop prendre, est lui-même pris à son propre abus : une diminution de recette couronne l'initiative ministérielle !
E. FURAT.

DANS LE CHAMP BOURSIER

LE BON GRAIN ET L'IVRAIE

Gaz pour la France et l'étranger

Loins de se limiter à l'exploitation d'usines à gaz, elles-mêmes très productives, disons tout de suite, cette société a étendu son exploitation aux usines productrices de courant électrique. Titulaire de douze concessions de gaz en France, elle a obtenu la concession de la distribution d'énergie électrique pour sept d'entre elles. A l'étranger, et plus particulièrement en Belgique, elle a obtenu également un certain nombre de concessions d'importance secondaire, mais d'un rendement sûr. Le portefeuille comprend des actions de filiales dont l'objet social est similaire. Au point de vue financier, la société s'est vue, dès la guerre, privée de tous ses réseaux belges de distribution d'électricité et de gaz, en même temps que les conditions d'exploitation de ces concessions françaises devenaient très défavorables. Aussi tout dividendes fut-il supprimé de 1914-1915 à 1918-1919 inclus. A partir de cette époque l'amélioration des contrats et la mise en vigueur des tarifs variables surtout, permirent à la Compagnie d'assainir la situation de ses propres exploitations et à ses filiales de procéder à des réductions de bilans qui contribuèrent au bien général. En 1919-1920, le premier dividende fut limité à 53, soit 25 francs par action. Maintenu à ce chiffre en 1920-1921, il fut élevé à 30 francs, puis 40 francs les deux années suivantes. A cette époque (1923) le capital fut porté de 32.500.000 frs à 50 millions, ce qui n'empêcha pas le dividende de s'élever à 45 francs pour 1923-1924. Il n'a cessé depuis lors de s'améliorer, passant à 50 frs, 60 frs, et enfin 65 francs. Pour le dernier exercice, le capital ayant été porté à 75 millions, la société a dû rémunérer 25.000 actions de plus qu'antérieurement. La situation financière décollant du dernier bilan s'est améliorée, en ce sens que l'augmentation de capital a permis de rembourser sept millions aux créanciers, tout en augmentant les immobilisations de 3 millions. En outre, l'actif disponible est passé de 2 millions et demi à 12 millions et demi. La trésorerie est donc très forte. Les dévelop-

vements acquis depuis quelques années sont surtout d'un caractère définitif (si l'on peut dire) en ce sens qu'ils ont rétabli la société dans sa situation d'avant guerre. Maintenant que le calme politique semble devoir prédominer, on peut escompter des améliorations, d'ordre industriel, cette fois. Or, dans la branche électrique il y a encore beaucoup plus à faire qu'il n'a été dit. Perspectives d'avenir et sécurité intrinsèque encourageant donc pour faire de l'action *Gaz pour la France et l'étranger* une valeur de premier ordre pour le portefeuille. Ajoutons qu'il existe 30 parts nominatives dont le prélèvement sur les bénéfices est négligeable (3 p. 100) et qui ne sont pas cotées.

Shannon française

Les actions et parts de cette très petite entreprise ont été introduites récemment hors-cote. Comme d'habitude une majoration importante a été imprimée aux titres, dont les cours furent de 150 et 850 le jour de l'introduction. La *Shannon française* fabrique des meubles et articles de bureau, industrie où elle rencontre une concurrence étendue. Bien que créée en décembre 1926 seulement, elle existe depuis longtemps sous la forme de société en commandite sous la raison sociale : *Wiener et Cie*. Les résultats des Anciens *Ettablissements Wiener et Cie* sont passés sous silence. C'est dommage, car ils serviraient eloquemment de base d'appréciation. Quel qu'il en soit, le capital original de 1 million a été porté à 2 millions il y a quelques mois. Sans doute, sont-ce ces actions, principalement, que l'on cherche à écarter dans le public. Le patronage de l'affaire est sans gloire. Cependant M. G. de Fommersault, administrateur des charbonnages d'Alomp et de Dong Dong, et des charbonnages de Ninh-Binh, est le président du conseil. M. de Fommersault est décemment la providence des habitants de la Jungle, autrement dit du hors-cote. Mais en dehors de cette distinction honnorable, on se demande de qu'il fait à la tête d'une entreprise aussi déclinée de ses habitudes spécialités. La *Shannon française* a distribué pour 1927, exercice de sept mois, un dividende de 9 fr. 40 par action ancienne, 9 fr. 94 par action nouvelle et 32 fr.02 par part. Espérons que ces répartitions pourront se maintenir dans la « crise économique » et ne interrompre pas la marche triomphale.

AGENDA FINANCIER

Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët). — Il n'a pas été procédé au tirage des 281 obligations 5 0/0 qui devaient être amorties pour le 1^{er} novembre 1927 ; ces titres ont été rachetés en Bourse au-dessous du pair.

Chemins de fer du Bois de Boulogne. — Depuis le 7 novembre 1927, des délégations de dividendes (adjonction d'une nouvelle feuille de coupons) au siège social, 153, boulevard de Versailles, à Suresnes.

Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône. — Depuis le 1^{er} novembre 1927, reconnaissance des obligations, au Comptoir National d'Escompte de Paris.

Dynamite Générale. — Depuis le 2 novembre 1927, en échange de l'action de 500 francs (coupon N° 25 attaché), il sera remis 3 actions ordinaires A de 100 fr. Société Mobil Française (coupon N° 1 attaché) et 2 actions de 100 francs, Société Mobil Française nominative, au Crédit Commercial de France.

Produits Chimiques de Saint-Denis. — Depuis le 1^{er} novembre 1927, échange des 15.000 actions de jouissance en circulation, contre de nouveaux titres (coupon N° 28 attaché), au Crédit Lyonnais.

Il a été annoncé à son de trompe que les *Ettablissements Grosdi-Back* allaient encaisser une somme de onze millions de francs en représentation de dommages de guerre subis à Smyrne. C'est inexact. Seul le principe d'une indemnité due aux *Ettablissements Grosdi-Back* a été admis par la Commission interalliée des dommages de guerre. Il n'a pas été question de chiffre. Alors même que celui de onze millions aurait été envisagé, il conviendrait encore de préciser qu'il ne pourrait être versé pour le moment à la Société que 40 0/0 de cette somme, le solde de 60 0/0 ne devenant payable qu'autant que les disponibilités de la Commission le lui permettent. Comme qui la spéculation prend souvent ses décisions sur la réalité. D. C. 213.

Au dire d'un journal allemand, la tenue du marché de l'action *Compagnie Générale Transatlantique* est conditionnée par l'attitude d'un consortium allemand (groupe Michaelis), qui contrôlerait 50.000 de ces titres. D. C. 125.

Mieux vaut tard que jamais. L'administration de l'Enregistrement et du Timbre s'inquiète de savoir dans quelles conditions ont été négociées hors cote les actions *Kreuder and Toll, Swedish Match, Canadian Pacific, Motor Columbus, Chade* et autres valeurs de moindre importance. Les arbitristes sont en émoi, car le mot « illégal » a été prononcé ! Que les capitalistes qui subissent les exactions du marché « hors cote » se le disent : une belle occasion va sans doute s'offrir à eux de faire rendre gorge aux intermédiaires qui les pillent effrontément.

Petites et grandes rumeurs

Paris-Midi, parlant de « Kaolin du Finistère », dit qu'il existe sur cette valeur un groupe vendeur que le développement industriel et commercial favorable de l'entreprise pourrait obliger à la racheter précipitamment. Si le souci d'une documentation exacte hante l'esprit du chroniqueur financier de « Paris-Midi », qu'il se rende à Rieucor-Pelon où il en apprendra de belles sur les « Kaolin du Finistère » et leur animateur.

En matière pharmaceutique, tout doit se faire au grand jour. Aucun remède ne peut être tenu secret. Une société pour l'exploitation de la marque *Arnéno-Benzol Billon* avait été fondée entre les « *Ettablissements Poulenec* » et M. Astier. M. Astier décède. Les « *Ettablissements Poulenec* » discutent avec la succession de leur associé, lui proposent même une somme de 700.000 francs qu'ils estiment due jusqu'au décès d'Astier. La succession estime offre insuffisante. On plaide. La première juridiction donne raison à la succession d'Astier, ordonne la vente de la marque, en dépit de sa « non-existence légale » (objet illicite), « Poulenec » fait appel. La Cour déboute « Poulenec », Cassation. L'arrêt est cassé. Le liquidateur ne vendra pas la marque aux enchères publiques, « Poulenec » l'emporte. Retenons que les « *Ettablissements Poulenec* » consentaient à payer 700.000 francs un « objet illicite ».

Le nombre des chômeurs est passé à Berlin à 148.820, en augmentation de 6.000 unités sur la semaine dernière.

La « *Compagnie Générale des tabacs d'Orient* » vient d'être constituée sous les auspices de la « *Compagnie Générale des Tabacs* ». Le capital, de 25 millions de francs, est représenté par 100.000 actions de 250 francs qui seront énumérées actions A et jours d'un droit de vote de 5 voix contre 1 aux actions B à créer. Le Conseil est autorisé, d'ores et déjà, à porter le capital, en une ou plusieurs fois, à 75 millions de francs, par l'émission d'actions B. La fille ressemblera-t-elle à sa mère ? Allons-nous assister au renouvellement des exercices de haute acrobatie financière qui ont caractérisé la carrière de ce « *Compagnie Générale des Tabacs* » ?